

Παρουσίασις. Παυσαίνιος 14. α. β. γ.
Κόδης Κροίνοιας Ερμούου Δίας
Αίτες Αγιώσου Βεγίς

310

38. Non enim Tiberius, non accusatores fa-
ctiscebant, et Ancharus Pissus Caesium Cordum Corn. Taciti
pro consule Cretae postulerat repetundis, Ad excessu
adolite majestatis crimine, quod tum omni-Augusti III
um accusationum complementum erat. Caesar
Antistium Veterem e primoribus Macedoni-
ae, absolutum aduerti, increpiti iudicibus ad
dicendam majestatis causam rogavit, ut tur-
bidum et Rhescupridis comiti, permittam qua
tempestate Cotye [frater] interfecto bellum
adversus nos voluerat. ipse Cotya et igni in-
terdictum reo, adpositumque ut teneretur in-
sula neque Macedoniae neque Thraeciae oppor-
tuna. nam Thracia diviso imperio in Boeme-
taceam et Liberam Cotys, quo ob infantiam tutor erat
Trebellenus Rufus nativi discors agebat neque mi-
nus Boemetacen quam Trebellenum incusans
popularem Injustas inmittere sinere. Coetela-
tae Cotrusacene et Dii, validae nationes, ar-
ma cepere, duobus diversis et paribus inter
se per ignobilitatem; quae causa fuit, ne in bel-

Ium atrox coalescens. pars turbant praesentia,
 alii montem Homum transgreduntur, ut remotes
 populos conciderent, plurima ac maxime compres-
 ti regem urbemque Philippopolim, a Macedonia
 Philippi sitam circumsidunt. "

26 x. et cum videret Agrippa Gallio, Anti-
 stius Octo.

Liber IV. 5. Galliam utramque in duas classes, Mi-
 sensem apud et Ravennam, praecipueque Galliae li-
 tus rariate naves praesidioque, quae Attia victoria
 captas Augustus in oppidum Foraisiense miserat
 vaticis cum remige, et praecipuum robur Rhonum
 juxta, commune Germanes Galliaeque subsidium,
 octo legiones orant. Hispaniae recens perdomitae tri-
 bus turbantur. Mauras tuba rex acceperat donum
 populo Romani. cetera Africae per duas legiones
 pariter numero, aegyptus, ab hinc initio ab Turciae
 usque ad flumen Euphratem, quantum ingenti terrarum
 sine ambitu, quattuor legionibus coarctata, accolis Hispa
 Albanque et aliis regibus, qui magnitudine nostra pra-
 tequantur adversum externa imperia, et Thraciam Boemo-
 tates ac liberi Cotyis, ripamque Danuvii legionum duas in
 Pannonia, duae in Moesia attinebant, totidem apud ^{locatis} ~~locatis~~

Stépi des Bufantia. Parouissos. Poinçajuns
 Kéus. Pwouates (Tibépias). (surp. Pa 20 u. x.)

Faisles
 B. S. B.

LIV. Gagnant ensuite l'Éubée, il passe ~~par~~ Tibé- 54. 1842
 pius par Lesbos, où Agrippine accoche de juste, unap. Mi-
 le dernier de ses enfants. Il longe ensuite les surd;
 extrémités de la côte d'Asie, visite dans la Thrace
 Périnthe et Byzance, et pénètre pour la Propou-
 tique jusqu'à l'embouchure de l'Éuxin curieux
 de connaître des lieux que l'antiquité des temps
 et la renommée ont rendus célèbres.

LXIV. . . Tibère s'applaudissait d'avoir assu-
 ré la paix pour sa politique, plus que s'il eût
 terminé la guerre par des victoires. Aussi s'en-
 ployait-il pas d'autres armes contre Rhescuporis,
 roi de Thrace. Rhémétakès avait possédé seul tout
 le royaume: après sa mort, Auguste le partagea
 entre Rhescuporis et Cotys, l'un frère, l'autre fils
 de Rhémétakès. Cotys est des plaines, les villes et ce
 qui touche la Grèce; tout ce qui est inculte, sauva-
 ge et voisin des barbares, échet à Rhescuporis. Les
 deux princes étaient comme leurs États. Cotys a-
 vait de la douceur et de l'aménité dans l'e-
 sprit; l'autre était féroce, plein d'auidité, ne

pouvant souffrir de partage. Ils vécurent néanmoins, d'abord, avec les apparences de la concorde; mais Rhescuporis ne tarda point à franchir ses limites, à usurper les possessions de son neveu, employant la force contre la résistance. Tant que vécut Auguste, qui avait fait le partage entre les deux rois, et dont il craignait la vengeance si il détruisait son ouvrage, il gardait du moins encore quelques ménagements. Mais, à la mort de ce prince, il ne se contenta plus; il envoya des troupes de brigands saccager des forteresses et provoquer la guerre.

LXV La charge à laquelle Tibère apportait le plus de surveillance, c'était à maintenir la tranquillité. Il chargea un centurion d'aller signifier aux deux rois, de ne point décider leur querelle par les armes et sur le-champ. C'étoit licencier ses troupes, Rhescuporis feignant aussi de la soumission, demanda une entrevue avec son neveu; une seule conférence pouvoit dissiper toutes les difficultés. On n'eut pas de peine à convenir du lieu, du temps, et ensu-

Latinius Propertius. Rhodanus. Baugraui Latinius propertius

des conditions, les deux rois accordent tout, l'un par facilité l'autre par artifice. Rhescuporis, pour donner au traité, comme il le disait plus de solennité, prépare un festin. La débauche fut prolongée bien avant dans la nuit Cotys, aveuglément livré aux plaisirs de la table, vit le piège trop tard. En vain ~~il~~ réclame les privilèges du trône, ceux de l'hospitalité, les dieux de leur famille; il fut chargé de fers. Rhescuporis, maître de toute la Thrace, écrit à Tibère qu'il n'avait fait que prévenir les embûches qui en lui tendait. En même temps, sous prétexte d'une guerre contre les Bastarnes et les Scythes, il se renforce de nouvelles troupes d'infanterie et de cavalerie



LXVI. On lui ~~reprendit~~ ~~avec~~ ménagement que, si il n'avait point de torts il pouvait se fier sur son innocence; qu'au surplus, ni le prince, ni le sénat ne prononceraient qu'après une mûre examen; qu'il n'avait qu'à livrer Cotys et venir rejeter sur son neveu le poids de l'accusation. Latinius Propertius de Messé, fit partir cette lettre pour la Thrace avec des soldats chargés d'emmener Cotys. Rhe-

scuparis, combattue pour la colère et par la crainte, trou-
 va moins de risques à consommer son crime, qu'à
 le laisser imparfait. Il fit tuer Cotys, et punit en
 suite que c'était lui même qui s'était donné la
 mort. Le nouveau forfait ne fut point capable
 de faire abandonner à Tibere son plan de dis-
 simulation. Sabinus que Rhescuparis regardait
 comme son plus cruel ennemi, venait de mou-
 rir. Cesar mit à sa place Comporius, homme
 éprouvé par de longs services, et que ses liaisons
 étroites avec le roi rendaient plus propre à l'a-
 buser, fut à ces titres choisi pour gouverner le Me-
 sie.

LXVII). Flaccus passe dans la Thrace, et, pour les plus
 grandes promesses determine Rhescuparis, malgré
 ses indecisions et le souvenir de ses forfaits, à se
 rendre aux postes romains. Là, sous prétexte de
 honneur, une forte troupe l'entoure; les tribuns
 et les centurions le conseillent, le persuadent, et,
 plus on s'éloigne, plus ils se montrent ses satelli-
 tes; et enfin n'ignorant plus sa destination, il est en-
 tré à Rome. Accusé devant le senat par l'é-

Pasouo Joseph. Κόπος - Ποσειδάων

pouse de Cotys, il fut condamné à être dete-
 nu loin de ses états. La Thrace est partagée
 entre son fils Rhémétaces, qui s'était opposé à ses
 desseins, et entre les enfants de Cotys; et comme ils é-
 taient en bas âge, Trebellienus Rufus, ex-préteur,
 est chargé, de gouverner par interim leur ro-
 yaume, à l'exemple de nos amirats qui avai-
 ent envoyé en Egypte Marcus Lepidus pour tu-
 teur des enfants de Ptolémée. Ptolemaios fut
 transporté à Alexandrie, et là, soit qu'il eût
 tenté de fuir, soit qu'on lui en supposât l'inten-
 tion, il fut égorgé.

AKAΔHMIA

Παρουσίασις. Παινετικῶν 14 κ. Α. (5)
Κόδων Κρομμυαίας ἐπιπέσει Δίοι
Αἴκων Ἀγγιωσοῦσις

2445

339

38. Non enim Tiberius, non accusatores fastidiebant, et Ancharius Pescus Caesium Cordum Corn. Taciti pro consule Cretae postulaverat repetundis, Ad excessu adolite majestatis crimine, quod tum omni-Augusti III um accusationum complementum erat. Lucias Antistium Veterem e primoribus Macedoniae, absolutum aduerti, increpiti, iudicibus ad dicendum majestatis causam retractit, ut turbidum et Rhescuporidis consillis permissum qua tempestate Cotye [fratris] interfecto bellum adversus nos voluerat. igitur adque et igitur interdictione reo, adpositumque ut teneretur insula neque Macedoniae neque Thraciae opportuna. nam Thracia diviso imperio in Boemotacem et Tiberis Cotylis, qui ob infantiam tutor erat Trebellenus Rufus nostri discipuli agebat neque minus Boemotacem quam Trebellenum incusans popularium injurias inultas sinere. Ceteratae Adrusaeque et Dii, validae nationes, arma cepere, duobus diversis et paribus inter se per ignobilitatem, quae causa fuit, ne in bet

